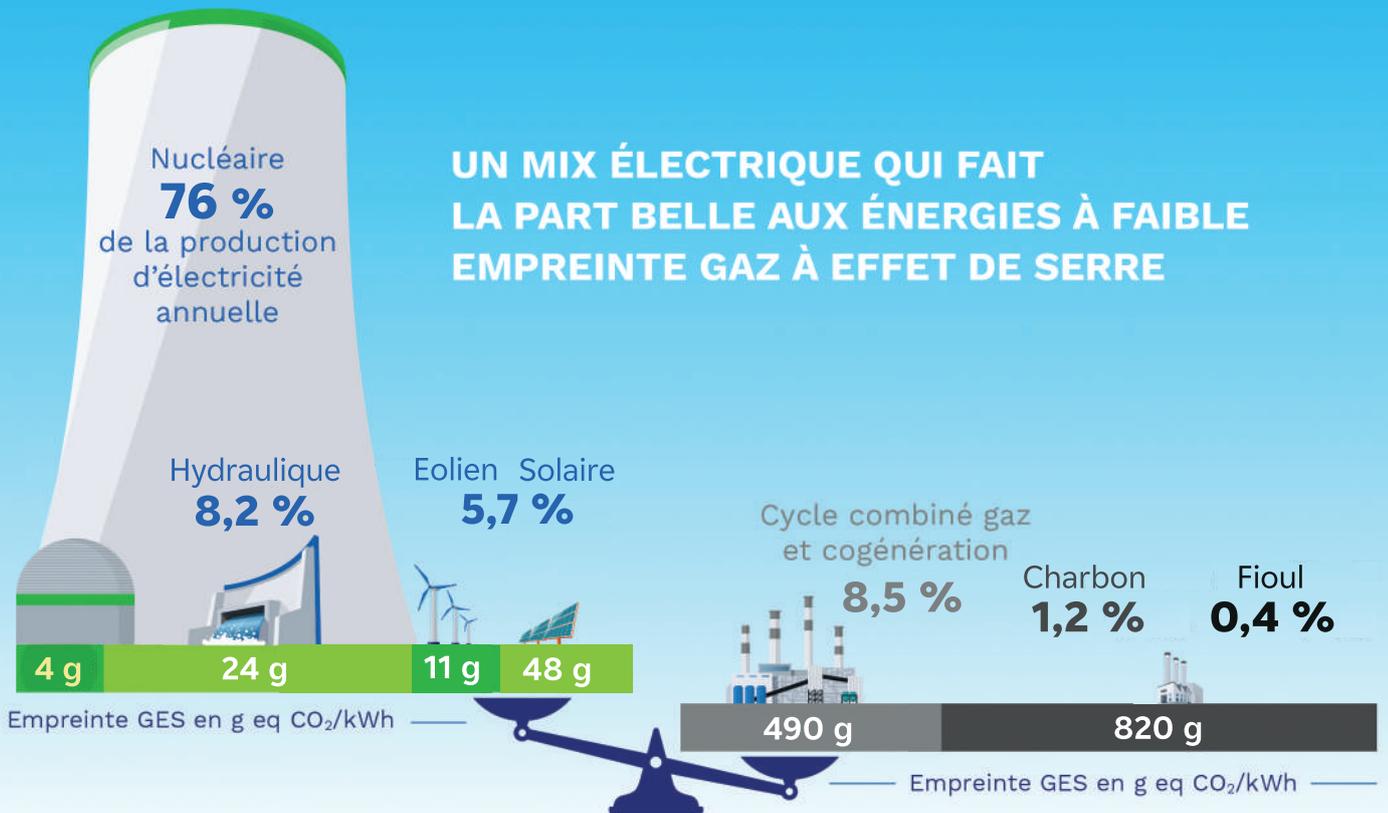


Une production d'électricité bas carbone

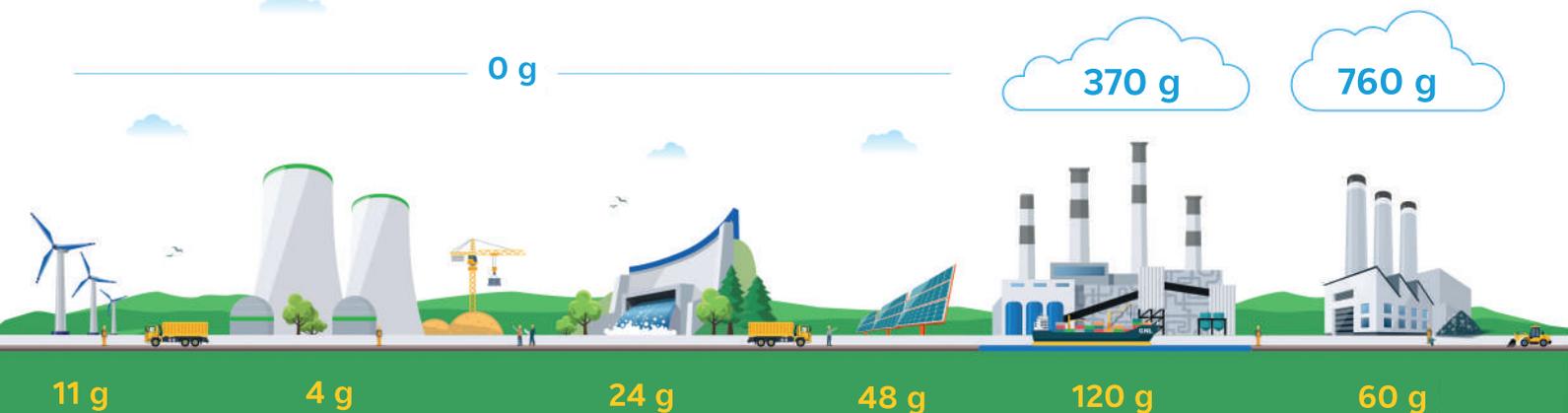


Les bilans GES (Gaz à effet de serre) du kWh sont établis par la méthode Analyse du Cycle de Vie. Ils sont exprimés en grammes équivalent CO₂ par kilowatt heure d'électricité, notés ici g eq CO₂/kWh.

POUR CALCULER L'EMPREINTE GES DU KWH, ON PREND EN COMPTE

LES ÉMISSIONS DIRECTES

émises directement par les moyens de production



LES ÉMISSIONS INDIRECTES

qui intègrent tout le cycle de vie des moyens de production (hors production): extraction, fabrication et transport des combustibles, traitement des déchets, construction et démantèlement, etc.